

Séance de Conseil Municipal du 8 avril 2011
Compte-rendu sommaire

Membres présents :

GALLAY Gilbert
GALLAY Cyrille
MICHAUD Maurice
REQUET Isabelle
MOREL Nicolas
GRAZINI Bernard
DEMESTE Isabelle
HAUTEVILLE Jérôme

Membres absents :

PETIT-GRAZINI Angélique
CHEVALLET Yoann
HAUTEVILLE Ludivine (donne procuration à HAUTEVILLE Jérôme)

Secrétaire de séance : Cyrille Gallay

Validation du compte-rendu de la séance du 15 mars 2011

Accord à l'unanimité.

Vote compte de gestion et compte administratif CCAS 2010

Les comptes de gestion et administratif du CCAS 2010 sont présentés pour vote. Monsieur le Maire se retire pour le vote.

Accord à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en application de la réforme des finances locales consécutive à la suppression de la taxe professionnelle, les taux des taxes sont recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Il propose de voter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2011 comme suit :

Taxe d'habitation :	11.37
Taxe foncière (bâti) :	20.54
Taxe foncière (non bâti) :	57.97
Cotisation foncière des entreprises :	22.76

Ces taux n'ont pas pour effet d'augmenter la pression fiscale exercée sur les contribuables.

Accord à l'unanimité.

Convention de mise à disposition d'un agent à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Monsieur le Maire propose la mise à disposition d'un agent technique de la Commune à la Communauté de Communes.

Accord à l'unanimité

Modification du document d'arpentage avec l'indivision Morel au hameau du Cruet

Monsieur le Maire présente le dernier document proposé par le géomètre pour la régularisation du tracé du chemin du Cruet.

Accord à l'unanimité.

Préparation budgets primitifs 2011

Une discussion est menée au sein du conseil municipal afin de définir les orientations budgétaires.

Questions diverses

Carrière de Pombourg

Maurice Michaud informe le conseil municipal qu'une vérification du bornage de la carrière a été effectuée. Une anomalie a été relevée dans les plans fournis pour le projet d'extension de la carrière. Ces anomalies concernent l'emplacement des rochers dits « Pierre à Calice » et « Pierre erratique ».

Le Conseil Municipal invite Monsieur le Maire à prévenir les autorités compétentes afin de faire respecter les engagements pris lors de l'autorisation d'extension de la carrière.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Gallay Gilbert